



Doc. 13461
07 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 19

déposé par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.16, après les mots « promouvoir la réconciliation », insérer les mots suivants :

« , la participation à la vie politique et publique ».

1. 2014 - Deuxième partie de session

